



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DE_025_2026

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11	Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
Présents : 10	
Absents : 1	
Représentés : 0	Présents : Laurent MILHORAT, Carole LACANAL, Didier REY, Patricia BARRE, Michel VERGE, Frédéric JOURDAN, Agnes BAQUIE, Stéphanie BRIERE, Jean-Philippe LAC, William ESQUIROL
Votants : 10	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Absents : Jean-François THEUILLON Secrétaire de séance : Carole LACANAL Date de la convocation : 23 avril 2026

Objet : Subventions Associations 2026

Vu les différentes demandes de subventions présentées par les associations de SABARAT, et la coopérative Scolaire de l'Ecole de Sabarat ;

Vu la proposition de la commission « Finances-Impôts » réunit le 8 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accorde les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2026
Comité des Fêtes	4 200 €
École - Coopérative Scolaire	1 200 €
Association des Parents d'élèves	150 €
ACCA	250 €
Le Goujon de l'Arize	250 €
SABARAT Olympic Club - Pétanque	0 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	400 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	150 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
TOTAL SUBVENTIONS	7 350 €

Mr REY ne prend pas part au vote de la subvention du SABARAT Olympic Club – Pétanque.

Mme BARRE ne prend pas part au vote de la subvention du Goujon de l'Arize.

M JOURDAN Frédéric ne prend pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes.

dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026 de la Commune, le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

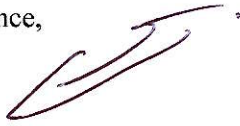
Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210902532-DE_025_2026-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
Carole LACANAL



Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après dépôt en Sous-préfecture le
après publication ou notification le

1 1 MAI 2026
1 1 MAI 2026
1 1 MAI 2026

A Sabarat, le 28 avril 2026

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210902532-DE_025_2026-DE

A G E D I